DOSSIER Canicules, incendies et sécheresse : catastrophes à répétition

À Lyon, la mobilisation contre les logements bouilloires engrange des premières victoires

Une mobilisation inédite de locataires lyonnais a conduit le maire écologiste Grégory Doucet à intégrer « la chaleur excessive » comme un critère d'insalubrité des logements. Une première, alors qu'une nouvelle vague de températures élevées frappe plusieurs départements.

Lucie Delaporte

5 septembre 2026 à 19h04

Lyon (Rhône).– Rendez-vous est pris en bas des pentes du quartier de la Croix-Rousse. L'immeuble a été identifié comme potentiellement concerné par le problème des bouilloires thermiques, ces logements invivables en cas de fortes chaleurs. En ce début septembre, les températures vont dépasser les 36 °C à Lyon – la cinquième vague de chaleur depuis le printemps.

Aux fenêtres, des couvertures de survie laissent penser que les militant·es de Locataires ensemble ont visé juste pour cette opération de porte-à-porte. Laura Dromzée, organisatrice au sein du syndicat de locataires créé il y a trois ans avec la volonté de *« donner aux habitants des quartiers populaires du pouvoir d'agir »*, attend qu'une habitante passe la porte cochère pour s'engouffrer dans l'immeuble.

Le bâtiment, détenu par un unique propriétaire, est dans un sale état. Avec sa cage d'escalier maculée de tags et la peinture qui s'effrite, l'immeuble semble à l'abandon. Après avoir vainement toqué à plusieurs portes, deux jeunes locataires ouvrent finalement. Laura Dromzée engage le dialogue, leur demande comment ils vivent les épisodes de chaleur dans leur appartement. Après un temps d'observation, où la militante a présenté son syndicat, la conversation se poursuit sur un ton plus confiant.

Laura Dromzée est salariée de l'association Locataires ensemble.
© Photo Bastien Doudaine pour Mediapart

« L'hiver ça va encore. Le plus dur, c'est l'été, même si on arrive un peu à faire des courants d'air », raconte le jeune homme. Laura explique que le minimum serait que le propriétaire pose des volets et installe des brasseurs d'air au plafond. Les locataires arrivent en fin de bail, mais lui signalent une infirmière qui vit ici avec ses enfants et qui pourrait être intéressée. Des numéros sont échangés. Laura reviendra.

Du béton à 60 °C

Ce travail de porte-à-porte auprès des habitant·es, elle le fait au moins une heure par jour. *« C'est le pilier de ma mission : on part des besoins des habitants. C'est comme ça que le sujet des logements bouilloires s'est imposé à nous. Notre but, c'est aussi de les informer, de les faire monter en compétence pour qu'ils puissent prendre ensuite leur situation en main de façon autonome »*, explique la jeune femme.

Locataires ensemble a défrayé la chronique à Lyon en juin dernier en menant une lutte inédite autour des bouilloires thermiques de la rue du Lac (III^{e} arrondissement). Les locataires de la barre d'immeuble qui compte plus de 200 habitant·es, une des propriétés de la Compagnie foncière lyonnaise, filiale du Crédit agricole, vivaient un calvaire dans leurs logements sans protection efficace contre le soleil.

« Sur mon balcon, le béton a été mesuré à 60 °C cet été. Même quand on ouvre les fenêtres la nuit, c'est impossible

de rafraîchir l'appartement qui restait à 35° C », raconte Florent Torres, qui a travaillé tout l'été et n'a pas pu fuir son appartement fournaise. Une expérience dont il reconnaît sortir *« très fatigué »*, alors que la rentrée débute et qu'une nouvelle vague de chaleur commence.

D'abord un peu sceptique, il a rejoint la mobilisation organisée par Locataires ensemble dans son immeuble pour revendiquer la pose de stores et de brasseurs d'air dans les appartements. Fin juin, devant l'inaction du bailleur, le syndicat est venu poser des stores improvisés façon « tifo », avec des slogans pour rappeler au propriétaire ses obligations. Notamment le respect de l'article R1331-33 du Code de la santé publique, qui stipule que les logements doivent être équipés *« d'un système de régulation de la chaleur fonctionnel et suffisant »*.

« Ce ne sont pas des stores parfaits, mais on voit déjà que ça marche. On a mesuré moins 20 °C sur le béton de ma loggia grâce à cette protection », précise Florent.

Un mouvement de désobéissance civile

Parallèlement, Locataires ensemble a lancé fin juin – avec la Fondation pour le logement et le Droit au logement (DAL) – la pétition « Pas de volets, pas de loyer ! », qui a déjà recueilli près de 60 000 signatures.

Sur le groupe WhatsApp des quelque 80 locataires mobilisé·es de la rue du Lac, l'idée de faire une grève des loyers a beaucoup fait débat. *« Il y a une trop grande insécurité »*, juge Florent, qui dit tenir à ce logement à loyer modéré. Lui et sa colocataire ont quand même fait la grève des loyers en juillet, recevant, immédiatement, une mise en demeure de leur propriétaire. Une poignée de locataires a fait de même.

Florent Torres, depuis son balcon orienté est, qu'il ne peut utiliser que le soir et la nuit tant les températures sont difficiles à supporter en journée. © Photo Bastien Doudaine pour Mediapart

Après des années d'inertie, c'est bien la menace d'une grève généralisée des loyers qui semble avoir fait plier la filiale du Crédit agricole, qui a finalement annoncé débloquer un million d'euros pour équiper en protections solaires (volets, stores, etc.) tout son parc à Lyon. Rue du Lac, une soixantaine d'appartements ont été équipés de brasseurs d'air cet été. Une belle victoire pour Locataires ensemble et les habitant·es mobilisé·es, même si tout n'est pas réglé – à ce jour, aucun store n'a encore été posé sur l'immeuble.

« J'ai donné consigne aux services de la ville, quand ils sont saisis, [...] d'intégrer la question de la chaleur excessive dans les logements. »

Grégory Doucet, maire Les Écologistes de Lyon

Quelques semaines plus tard, surtout, le maire écologiste de Lyon, Grégory Doucet, a annoncé qu'il allait intégrer *« la chaleur excessive »* comme un critère d'insalubrité dans les logements. En clair, faute de travaux nécessaires, un logement bouilloire pourra être déclaré insalubre. Une première en France, dont il a décidé seul, mais qui doit beaucoup, admet-il auprès de *Mediapart*, *« aux mobilisations de locataires ces dernières années qui ont fait un travail de lanceurs d'alerte sur le sujet »*.

« Au-delà de 35 °C, on ne vit pas, dans un logement », souligne celui qui s'est fait réélire en plaçant la crise du logement au cœur de ses priorités. La lutte contre les logements bouilloires est pour lui désormais une question de santé publique. Les chiffres qui lui remontent des CHU indiquent que les différentes vagues

de chaleur ont eu un impact sur la mortalité, mais aussi sur la morbidité *« parce que toutes les personnes atteintes de maladies chroniques subissent les vagues de chaleur de manière beaucoup plus intense et l'on sait aussi l'impact que ça peut avoir sur la santé mentale des individus ».*

Des bailleurs multipropriétaires

Face à un gouvernement aux abonnés absents sur le sujet – et qui vient même de remettre 300 000 passoires thermiques sur le marché –, le maire explique être passé par un trou de souris. *« En tant que maire, je suis responsable de l'évaluation de la salubrité des logements. J'ai donc donné consigne aux services de la ville, quand ils sont saisis, notamment par un locataire, d'intégrer la question de la chaleur excessive dans les logements. »*

Concrètement, les propriétaires de bouilloires thermiques recevront des mises en demeure de réaliser des travaux et risquent de fortes amendes s'ils n'obtempèrent pas. *« Ces mises en demeure sont d'abord un outil qui permet le dialogue entre propriétaires et locataires, parce que je ne pars pas du principe que les propriétaires sont des gens malhonnêtes. La relation propriétaire/locataire est une relation asymétrique par nature, on le sait, donc nous pouvons être le tiers qui vient objectiver la situation »*, poursuit l'édile, qui a promis un fonds pour aider les propriétaires en difficulté, sous condition de revenus, à réaliser ces travaux.

> « La rente, c'est chaque mois un transfert d'argent colossal, payé principalement par des gens jeunes et pauvres à des gens riches et vieux qui n'en ont pas besoin pour vivre. »
>
> Adrien Roux, cofondateur de Locataires ensemble

Soutient-il le mouvement « Pas de volets, pas de loyer ! », et les grèves de loyer, aujourd'hui illégales ? *« Que des initiatives citoyennes soient dans une logique qu'on pourrait assimiler à de la désobéissance civile ne me choque pas, mais moi, mon rôle de maire est d'apporter des réponses qui permettent à chaque partie de s'y retrouver »*, répond celui qui fut accusé tout au long de son premier mandat par les associations de propriétaires d'avoir aggravé la crise du logement avec l'encadrement des loyers.

« Il faudra que le maire nous présente ces propriétaires en difficulté pour payer des volets et des brasseurs d'air ! », s'agace Adrien Roux, un des fondateurs de Locataires ensemble qui rappelle que la majorité des bailleurs à Lyon – qui concernent 70 % des locataires – sont des multipropriétaires qui, bien souvent, n'habitent même pas la ville. Très satisfait que les logements bouilloires puissent être classés comme insalubres, le syndicat pointe aussi le fait que les inspecteurs de la ville chargés du logement sont aujourd'hui trop peu nombreux – six personnes – et déjà surchargés de travail.

Adrien Roux, le créateur de Locataires ensemble, et Wafa, une des membres de l'association, déplient une des banderoles du collectif, le 3 septembre 2026. © Photo Bastien Doudaine pour Mediapart

« Il faut s'attaquer à ceux qui transforment nos logements en rente. C'est chaque mois un transfert d'argent colossal payé principalement par des gens jeunes et pauvres à des gens riches et vieux qui n'en ont pas besoin pour vivre », poursuit celui qui a commencé à militer dans des associations d'habitant·es à Grenoble.

Il tient, à ce titre, à ce que Locataires ensemble soit un *« syndicat »* qui puisse appeler légalement ses membres – ils et elles sont près de 300 à cotiser chaque mois – *« à la grève des loyers »* pour faire valoir leurs intérêts. *« Notre enjeu, c'est comment on construit les syndicats d'habitants pour défendre nos conditions de vie dans les quartiers populaires face à des gens qui, eux, défendent leur rente »*, poursuit celui qui revendique de s'attaquer à un capitalisme immobilier foncièrement antidémocratique.

Avec le dérèglement climatique, les luttes ont muté. *« L'habitabilité de nos logements, et en fait du monde, c'est un peu la bataille du siècle »*, poursuit-il. Dans leur local

de Villeurbanne, Salim Poussin, président du syndicat, et Fabien Hue, délégué, confirment qu'il faudra placer le sujet au cœur de la campagne présidentielle. *« Avec ce qui s'est passé rue du Lac, on a été contactés par des gens dans beaucoup de villes »*, assure Salim Poussin.

Des habitant·es expert·es

Pour objectiver l'urgence à agir, Locataires ensemble travaille à Lyon avec le collectif Territoire zéro logement malade (TéZéLoMa), également membre de la fédération Justice ensemble et composé d'expert·es en bâtiment et en rénovation énergétique. TéZéLoMa a réalisé cette année une première cartographie des logements bouilloires à Lyon. *« On fait de l'expertise en bâtiment que nous mettons au service des locataires pour améliorer leur capacité d'action face à leurs propriétaires. Notre but est d'accélérer la décision de travaux dans les logements. Pour cela il faut une expertise objective »*, explique Solenn Peyragrosse, membre de TéZéLoMa et spécialiste de la performance environnementale des bâtiments.

En l'absence de données publiques sur le sujet, le collectif a pu avancer grâce à ses enquêtes de terrain que 62 % des immeubles à Lyon n'ont pas de dispositifs de protection solaire efficaces (volets/stores). *« Depuis 20 ans beaucoup de propriétaires ont supprimé les stores ou les volets existants, souvent pour ne pas avoir à les entretenir »*, assure Solenn Peyragrosse. Comme pour l'encadrement des loyers, elle attend que la mairie de Lyon lance des campagnes pour inciter les locataires à signaler leurs logements bouilloires. Les politiques menées jusque-là dans l'espace public ne suffisent pas face aux vagues de chaleur extrêmes qui vont se répéter.

« Quand on vit dans une bouilloire thermique, cela ne change pas grand-chose qu'on végétalise la rue. Il faut le faire, bien sûr, pour ce que cela apporte dans la rue, mais dans le logement, le changement est minime », détaille cette architecte de formation. Contrairement à une rénovation énergétique globale, très coûteuse, équiper un logement bouilloire de dispositifs pour empêcher la chaleur de rentrer le jour et lui permettre de s'évacuer la nuit n'est pas très onéreux. Quelques centaines d'euros la plupart du temps.

« En plus, pour équiper son logement de volets, le propriétaire n'a pas besoin de décision collective. Et les architectes des bâtiments de France ne bloquent pas tant que ça », insiste-t-elle. *« C'est vraiment une fausse excuse : la protection solaire sur les immeubles est traditionnelle à Lyon, où l'on voit des lambrequins et des persiennes. Cela exclut simplement la pose de volets bas de gamme en PVC sur des bâtiments classés »*, affirme Florent Torres, locataire rue du Lac devenu « habitant expert ».

Lucie Delaporte

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.
RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Carine Fouteau